



SUIVI

PUBLICITÉ EUROPÉENNE

Grâce à votre projet, l'Europe s'engage en Massif central : faites le savoir !

Votre projet est sélectionné et bénéficie d'une subvention de l'UE (FEDER Massif central), vous êtes désormais invités à informer tous les acteurs concernés par votre projet, sur l'impact des programmes européens. C'est à la fois une obligation et une façon efficace de valoriser votre opération.

En cas de non-respect de cette obligation européenne¹, le porteur de projet peut s'exposer à une réduction, ou un reversement le cas échéant, de la subvention FEDER allouée.

Pour tous les projets :

L'emblème de l'Union Européenne est à afficher :

Pour télécharger cette emblème, vous pouvez consulter le site internet des programmes Massif central : www.massif-central.eu, rubrique « obligations de publicité ».



Vous bénéficiez de cofinancement ?

Si d'autres logos sont affichés, l'emblème de l'Union européenne doit avoir au moins la même taille, en hauteur comme en largeur que le plus grand des autres logos.

Avec la mention sur la participation de l'Union européenne :

« L'action / le projet « (dénomination) » est cofinancé(e) par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional. »

Sans oublier de respecter les polices suivantes :

Arial, Auto, Calibri, Garamond, Trebuchet, Tahoma, Verdana, Ubuntu.
L'italique, le soulignement et les effets ne peuvent pas être utilisés.
La couleur de la police de caractère est Reflex Blue, noir ou blanc selon la couleur du fond.

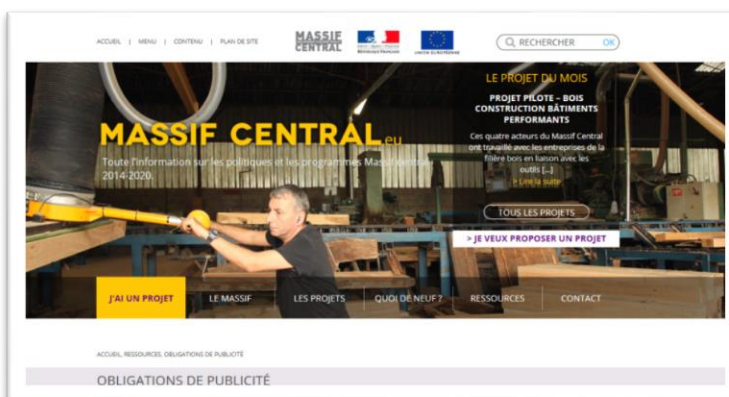
¹ Respect des obligations minimales en matière de publicité conformément au règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 est de règlement d'exécution (UE) n°821/2014 de la Commission du 28 juillet 2014.

Sur vos sites internet mentionnant la participation de l'Europe :

L'emblème et la mention « Union européenne » sont visibles dès l'arrivée sur le site dans la zone d'affichage sans que l'utilisateur doive faire défiler la page :

Pour télécharger l'emblème avec la mention « Union européenne » vous pouvez consulter le site internet des programmes Massif central :

www.massif-central.eu, rubrique « obligations de publicité ».



UNION EUROPÉENNE

Emblème de l'Union européenne avec sa mention

N'oubliez pas de mentionner le fonds concerné en apposant la phrase :

« L'action / le projet « (dénomination) » est cofinancé(e) par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional. »

Pendant la mise en œuvre de votre projet : faire figurer sur votre site web une description succincte de l'opération en précisant le soutien financier apporté par l'Union européenne.

Par exemple : créer une page ou une rubrique dédiée à votre projet cofinancé par le FEDER présentant les objectifs/actions, le travail de mise en œuvre et les résultats.

Pour tous les équipements (accrobranches, pontons...), matériels (machines, VTT, joëilletes...) cofinancés :

Mentionner l'intervention de l'Union européenne apposé directement sur le matériel.

Le GIP Massif central peut vous fournir des autocollants formats A4, A5, A6 et A8 avec l'emblème et la mention de l'Union européenne.



Pensez à apposer une affiche, dans un endroit bien visible du public pour les équipements:

- Format minimal obligatoire : A3
- L'objectif principal de l'opération, l'emblème de l'Union européenne et la mention sur le fonds concerné occupent au moins 25 % de la surface de l'affiche

Partie réservée au bénéficiaire

25 %

Proportion minimum à respecter

Partie facultative si vous n'avez pas de cofinanceur(s)

Exemple d'affiche A3 pour l'accueil d'un bâtiment

Mon logo

Nom du projet

Brève explication/objectif

Photos



Objectif principal :

L'action / le projet « *dénomination* » est cofinancé(e) par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional.

Logos des partenaires et/ou cofinanceurs

Le GIP Massif central peut vous fournir, sur demande, des autocollants formats A4, A5, A6 et A8 avec l'emblème et la mention de l'Union européenne.



Pour toutes les actions de construction, réhabilitation, aménagement (sites et bâtiments) cofinancés
Aide publique > 500 000 euros

PENDANT LES TRAVAUX :

Apposer un panneau d'affichage temporaire mentionnant l'intervention européenne :

Exemple de panneau temporaire
3m

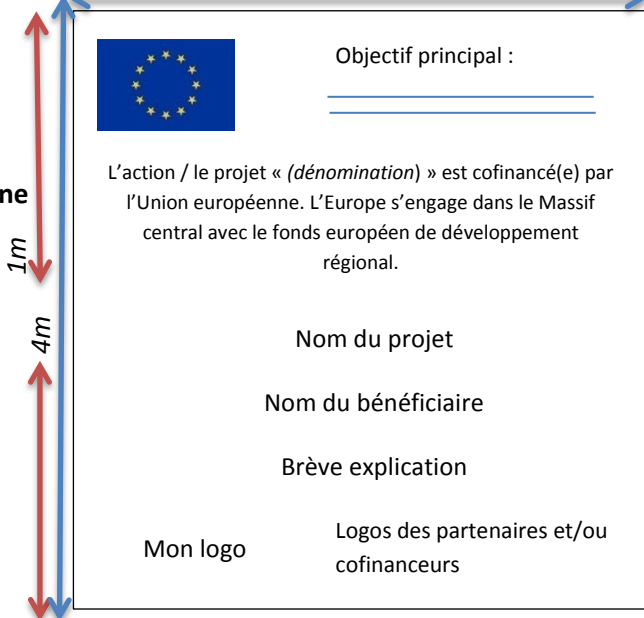
Obligations :

- à afficher dans un lieu visible par tous
- respecter les 25 % de proportion consacrés à la publicité européenne

25 %

Proportion minimum à respecter

Partie réservée au bénéficiaire



Pour toutes les actions de construction, réhabilitation, aménagement (sites et bâtiments) cofinancés
Aide publique > 500 000 euros

APRES LES TRAVAUX :

3 mois au plus tard après l'achèvement de l'opération

Apposer une plaque permanente mentionnant l'intervention européenne :

Exemple de plaque permanente
30cm

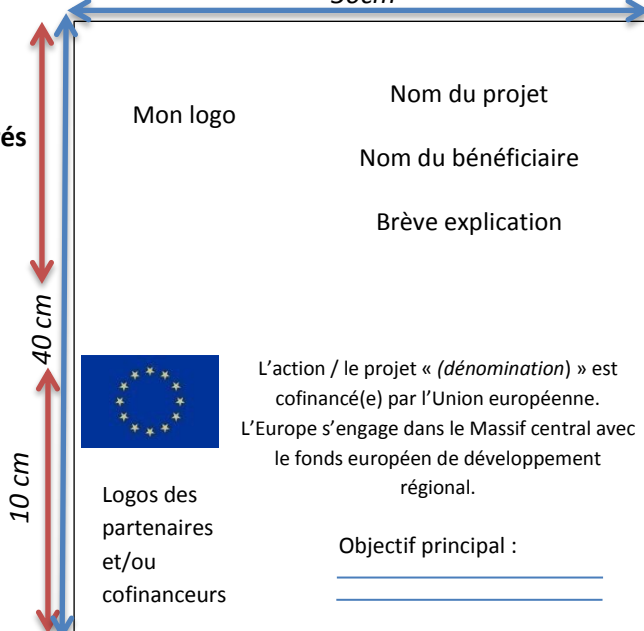
Obligations :

- à afficher dans un lieu visible par tous
- respecter les 25 % de proportion consacrés à la publicité européenne

Partie réservée au bénéficiaire

25 %

Proportion minimum à respecter



Pour tous vos évènements de communication (documents, salons, etc...) cofinancés :

Afficher sur tous vos documents et supports de communication l'emblème et la mention de l'Union européenne et le fonds concerné :

Pour télécharger cette emblème, vous pouvez consulter le site internet des programmes Massif central : www.massif-central.eu, rubrique « obligations de publicité ».



L'action / le projet « (dénomination) » est cofinancé(e) par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional.

L'emblème et la mention suffiront sur le matériel trop petit (crayons, clef usb,...etc)



Pour tous les emplois cofinancés :

Emplois créés spécifiquement pour l'opération et cofinancés par le FEDER :

Mentionner dans le contrat de travail l'intitulé de l'opération cofinancée ainsi que l'intervention de l'Union européenne :

Exemple :

Contrat de travail à durée indéterminée :

X sera chargé de l'animation du projet « Politique d'accueil sur le territoire du Grand Massif » cofinancé par le Fonds Européen pour le Développement Régional en Massif central.

Agents déjà en poste intervenant sur le projet cofinancé :

Exemple :

Mentionner la lettre de mission l'intitulé de l'opération cofinancée ainsi que l'intervention de l'Union européenne :

Lettre de mission :

X sera chargé de l'animation du projet « Politique d'accueil sur le territoire du Grand Massif » cofinancé par le Fonds Européen pour le Développement Régional en Massif central.



CONSEILS :

- ★ Garder systématiquement une trace de vos actions de communication : publications, photographies des panneaux installés, documents,....
- ★ Ayez le bon réflexe en consultant la page « obligations de publicité » régulièrement le site internet www.massif-central.eu
- ★ Demander les autocollants de l'emblème de l'Union européenne à votre format : A4, A5, A6 ou A8
- ★ Télécharger les bons logos à utiliser sur notre site internet
- ★ Indiquez à vos prestataires les logos à faire figurer sur leurs rapports et supports de présentation
- ★ Partager avec nous l'avancée de votre projet, les événements de communication, les articles de presse : nous publierons ces informations sur notre page Facebook : <https://www.facebook.com/gipmassifcentral>

En cas de doute :
N'hésiter pas à nous contacter sur l'adresse : contact@gip-massif-central.org
ou au : 04.73.31.85.46

